



# BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à GLISS'56 avec vos 3 chèques

N° :  
Reçu le : ...../...../.....

Er Groës - Port Blanc

56870 - BADEN

☎ 02.97.57.09.67

☎ 08.25.19.22.70

✉ gliss56@free.fr

## Valmeinier

du 1<sup>er</sup> au 7 février 2004

### Votre Identité :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N° d'adhérent : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ sexe : M - F

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N° d'adhérent : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ sexe : M - F

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Votre situation      Votre choix

A jour en 2003

Oui

Non

Ski Alpin

Non Skieur

A jour en 2003

Oui

Non

Ski Alpin

Non Skieur

Téléphone : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

### Votre choix :

Cochez votre  
choix, et calculez

	Séjour	Cotisation		Montant unitaire	Nbre	total
<input type="checkbox"/> Ski Alpin	500 €	10 €	=	510 €	*	= - €
<input type="checkbox"/> Non skieur	365 €	10 €	=	375 €	*	= - €

Soit un total de : .....€ / 3 = .....€ par versement

Droit d'entrée (si non à jour en 2003) 14 € \* .. = .....€ A rajouter sur le premier chèque

Je souhaite partager l'appartement (4 personnes) avec \_\_\_\_\_

### Votre règlement :

3 chèques

jointes à cette réservation

qui seront mis en banque - le 15 novembre 2003 pour le premier (1/3 du séjour + droit d'entrée)  
 - le 15 décembre 2003 pour le second (1/3 du séjour)  
 - le 15 janvier 2004 pour le dernier (1/3 du séjour)

**Attention :** Votre inscription ne sera prise en considération que si elle est accompagnée de ces 3 chèques dont les encaissements seront échelonnés aux conditions ci-dessus.

### Conditions d'annulation : (par personne)

- 1 - Si vous annulez votre séjour AVANT le 15 novembre 2003, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle et du droit d'entrée si vous n'étiez pas à jour de votre cotisation 2003 à l'association.
- 2 - Si vous annulez votre séjour entre le 15 novembre 2003 et le 15 janvier 2004, votre versement vous sera remboursé moins une retenue de 110 € pour frais de gestion et la cotisation, plus le droit d'entrée éventuel.
- 3 - Vous annulez APRES le 15 janvier 2004, votre versement reste acquis en totalité à l'association.
- 4 - Pour les cas 2 et 3, les conditions ci-dessus s'appliquent **sauf si vous êtes remplacé**: en ce cas, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle augmentée du droit d'entrée si vous n'étiez pas membre de l'association en 2003.

### Votre engagement :

Je soussigné \_\_\_\_\_ reconnaît avoir pris connaissance des clauses d'annulation pour le séjour à **Valmeinier** du 1<sup>er</sup> au 7 février 2004 et souscrire au règlement intérieur de l'association.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Ajouter la mention manuscrite "lu et approuvé"

#### Pièces jointes :

- 1 Photo/personne pour le forfait de ski
  - 2 timbres pour la réponse :
  - règlement total du séjour en 3 chèques
- datés du jour de l'inscription

Signature :

Signature :